



Berne, le 21 juin 2018

### Destinataires

Partis politiques

Associations faitières des communes,  
des villes et des régions de montagne

Associations faitières de l'économie

Autres milieux intéressés

### **Nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques; ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 20 juin 2018, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet d'une nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques.

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au **15 octobre 2018**.

La nouvelle loi remplacera l'actuelle loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV). Cette réorganisation s'impose car la numérisation croissante a entraîné des changements dans l'offre et l'utilisation des médias, et la LRTV, limitée à des programmes de radio et de télévision linéaires, est dorénavant dépassée. Avec la nouvelle loi, non seulement la radio et la télévision, mais aussi les médias en ligne pourront contribuer au service public médiatique et bénéficier d'un soutien. La SSR conservera son vaste mandat de service public, tandis que, comme jusqu'ici, d'autres fournisseurs de médias privés recevront une aide pour la production d'offres d'information pertinentes pour la démocratie. Par ailleurs, l'octroi des mandats de prestations et les tâches de surveillance y relatives relèveront d'une nouvelle commission indépendante de l'Etat. Toutes ces mesures permettront d'aménager un paysage suisse des médias varié, complet et de qualité.

Le dossier mis en consultation est disponible à l'adresse Internet  
[www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html):

- projet
- rapport
- questionnaire
- destinataires.



Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis et le questionnaire sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

[rtvg@bakom.admin.ch](mailto:rtvg@bakom.admin.ch)

Susanne Marxer ([susanne.marxer@bakom.admin.ch](mailto:susanne.marxer@bakom.admin.ch) / tél. 058 460 59 48) et Bettina Nyffeler ([bettina.nyffeler@bakom.admin.ch](mailto:bettina.nyffeler@bakom.admin.ch) / tél. 058 460 58 68) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Doris Leuthard  
Conseillère fédérale